Unité de Compétences Complémentaires
Négociation UCC pour les Outre-Mer

Hier s'est déroulée une réunion de négociation sur les UCC.

Depuis l'ouverture de ces négociations, Force Ouvrière n'a pas cessé de revendiquer pour l'ensemble des stations OM.

Malgré les efforts répétés de Force Ouvrière à demander un accord spécifique pour les Outre-Mer, nous sommes toujours sur un accord global d'entreprise.

Afin de défendre et renforcer l'exercice des UCC en Outre-Mer, Force Ouvrière a revendiqué et obtenu :

- **L'UCC « Conception de Contenus MultiMedia » pour les animateurs, en radio particulièrement,**

- **La création des commissions de suivi locales dans chaque station OM.**

D'autres revendications portées par les Organisations Syndicales ont aussi abouti, par exemple **l'UCC « Prise de vues » pour les TEVA (Technicien(ne) d'Exploitation Vidéo & Audiovisuelle), avec extension aux caméras robotisées.**

Force Ouvrière a aussi évoqué d'autres UCC qui sont actuellement pratiquées, mais non répertoriées.

Ces pratiques pourront être évoquées lors des commissions de suivi locales dans chacune des stations **afin de dialoguer pour une prise en compte et régularisation.**

Pour les Outre-Mer, **Force Ouvrière est favorable à une signature de cet accord**, ce qui permet aux salariés des stations d'avoir un cadre clair, pour continuer à servir, par nos missions, les peuples Ultra-Marins.

Pour les Outre-Mer, Force Ouvrière continuera à défendre l'activité par **la Production locale, l'Emploi et la Qualité de Vie au Travail,** trois piliers grandement ébranlés ces dernières années par des réformes destructrices successives à FTV.

S'agissant de l'accord global, Force Ouvrière continue de négocier sur l'aspect des rémunérations, du cadre, des formalités des entrées et sorties des UCC, etc...

Paris, le 28 mai 2021